

nombre d'hommes dans les rangs des Canadiens, il y eut, du côté des Anglais, une proportion plus grande d'indifférents.

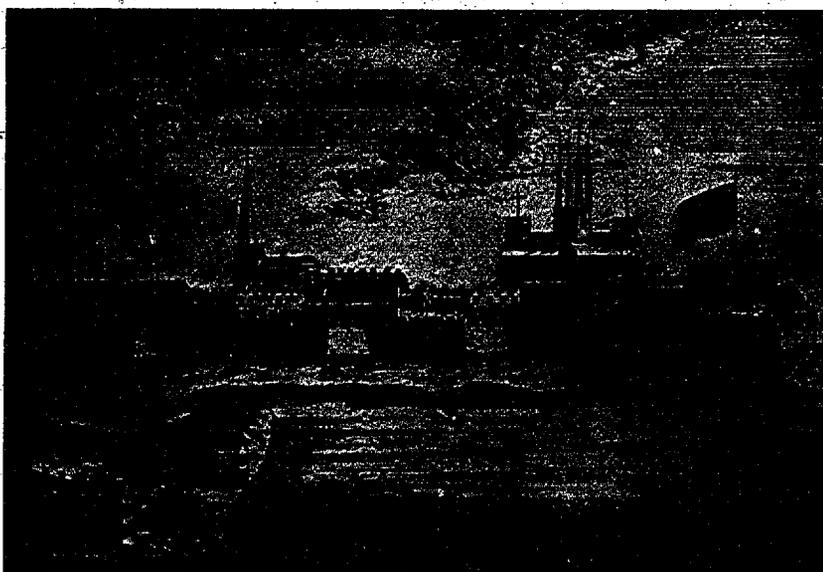
De 1775 à 1783, au moment où les hostilités cessèrent, nous avons été sollicités par Lafayette et ses partisans de suivre leur impulsion en arborant l'étendard de la révolte avec le "cri français," mais tout cela fut en vain, malgré les justes motifs que nous avions localement de demander des réformes à l'administration. Reposant plus de confiance dans le gouvernement britannique que dans les conceptions de nos voisins, nous regardions le Canada comme une patrie à nous et placée sous un protectorat acceptable.

Le manque de troupes anglaises aurait pu servir de prétexte à faciliter l'invasion, mais, voyez! ce furent nos milices qui soutinrent le premier et le seul grand choc de cette guerre. Si, en 1778 et 1782, le Canada n'avait pas encore été libéré des Américains, il aurait, après les défaites de Burgoyne et de Cornwallis, été englobé dans les territoires cédés aux Etats-Unis. Le résultat dit tout. Il est vrai que nous n'avons pas précisément combattu pour un étranger, puisque nous défendions notre pays, mais la tentation de donner la réplique à la conquête de 1760 pouvait être forte tout de même!

De 1776 à 1783, le gouverneur Carleton entretenait trois compagnies de milice sur pied de guerre, et il en sortit des sous-officiers qui servirent d'instructeurs à la milice sédentaire.

Le désarmement de 1784 fut complet. Il ne resta pas une seule compagnie de milice. Pour remplacer les émotions de la guerre, nous eûmes vingt-cinq années de repos, remplies par le commerce, le développement de la culture des terres et des industries—une période de prospérité remarquable. Cependant, la question des milices ne fut pas abandonnée, comme nous allons voir, et elle se trouva même plus d'une fois à l'ordre du jour dans les discussions qui marquèrent ce quart de siècle. Dès 1783 même, la création d'une chambre élective, les écoles publiques et la réorganisation de la milice passionnaient les Canadiens, comme aujourd'hui le tarif douanier et les écoles du Manitoba.

Pierre DuCalvet, négociant français établi à Montréal, publia en 1784 un volume intitulé *Appel à la justice de l'Etat*, dans lequel il invoque la création d'un "régiment à deux bataillons, répandu graduellement dans toute l'étendue de la colonie et qui formerait dans ses cantonnements divers, par l'émulation et l'exemple, les milices des paroisses.... Le régiment ne serait point composé de soldats canadiens, car leur admission, même volontaire, ne serait point acceptable pour le progrès de la colonie qui a besoin des mains de ses enfants pour les travaux habituels de la cultivation.... Le Canada,



FORTIFICATIONS DE MONTRÉAL (1760)

- |                                                                   |                            |                                    |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| 1. Fleuve                                                         | 7. Glacis                  | 14. Eglise paroissiale             |
| 2. Rivière Saint-Pierre                                           | 8. Poterne                 | 15. Hôpital des Religieuses        |
| 3. Pont                                                           | 9. Porte du Marché         | 16. Eglise et Couvent des Jésuites |
| 4. Maison de M. de Callière                                       | 10. Porte Sainte-Marie     | 17. Château Vaudreuil              |
| 5. Hôpital général                                                | 11. Porte du bord de l'eau | 18. M. de Longueuil                |
| 6. Fossé qui entoure la ville sur trois côtés; profond de 8 pieds | 12. Poterne                | 19. Citadelle                      |
|                                                                   | 13. Couvent des Récollets  | 20. Quai                           |